Covid-19 : il ne faut pas fermer les officines !

Abderrahim DERRAJI - 2020-08-12 08:44:24 - Vu sur pharmacie.ma

Par un courrier adressé le 11 août au ministre de l'Intérieur, la Confédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) déplore la fermeture des pharmacies dont les titulaires sont diagnostiqués Covid-19+, sans tenir compte des dispositions de la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie. La lettre de la CSPM rappelle que cette loi détaille dans ses articles 110, 123, 126 et 127 les modalités de remplacement d'un pharmacien qui se trouve dans l'incapacité d'exercer par lui-même la pharmacie. La lettre exhorte le ministre de l'Intérieur à prendre en considération ces articles pour éviter la fermeture des pharmacies et priver les citoyens de leurs services, particulièrement dans les localités où il n'y a qu'une seule pharmacie, sachant que les services des agences bancaires et de la grande distribution sont maintenus quand on y diagnostique des personnes affectées par le nouveau coronavirus. Il est à noter que ce "deux poids deux mesures" risque de décourager les pharmaciens de faire le dépistage du Sars-CoV-2 pour ne pas voir se tarir leur seule source de revenus. Le remplacement est envisageable et il suffit de procéder à la désinfection des pharmacies concernées. La présidente du Conseil régional des pharmaciens d'officine du sud a également fait part lors du webinaire organisé hier en présence du ministre de la Santé et du Wali de Casablanca de ses inquiétudes vis-à-vis de ces fermetures évitables.